

Ville de LAMBALLE-ARMOR

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le 29 septembre, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de Lamballe-Armor.

Date de l'envoi de la convocation : 23 septembre 2025

PRESENTS :

ARTHEMISE Fabienne, BENOIT Jean-François, BERNU Sylvain, BOUZID Nathalie, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, CAURET Camille, de SALLIER DUPIN Stéphane, GAUVRIT Thierry, GRIMAUULT David, GUYMARD Jean-Luc, HERCOUET Philippe, LE BOUCHER Colette, LE BOULANGER René, LE GUEN Nadège, LE MOIGNE Christine, L'HEVEDER Jérôme, MAIGNAN Brigitte, MEGRET Yves, MERIAN Caroline, PECHA Virginie, RICHEUX Laëtitia, ROYER Thierry, URVOY Laurence, VITEL Fabien

ABSENTS :

- BURLLOT David donne pouvoir à GRIMAUULT David,
- FORTIN Céline donne pouvoir à L'HEVEDER Jérôme,
- GILLARD Nadine donne pouvoir à LE MOIGNE Christine,
- GOUEZIN Alain donne pouvoir à LE BOULANGER René,
- LEVY-ROBERT Christelle donne pouvoir à BRIENS Pierrick,
- M'BAREK Sébastien donne pouvoir à BERNU Sylvain,
- GOASTER Samy, JEGU Josianne, LAVENU DE NAVERAN Hélène, LINTANF Goulven

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Luc GUYMARD

Délibération n°2025-071

Membres en exercice : 35 – Présents : 25 - Absents : 10 – Pouvoirs : 6

AFFAIRES GENERALES
COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL

L'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Maire doit rendre compte des décisions prises dans le cadre des délégations accordées.

Vu la délibération n°2022-029 du 25 avril 2022, relative aux délégations octroyées au Maire par le Conseil municipal,

Après information,

Le Conseil municipal prend acte des décisions prises par le Maire :

▪ **Conclusion et révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans :**

- Décision Administration générale et juridique n°2025-015 relative à une convention d'occupation temporaire pour pâturage de chevaux sur la parcelle 173 YM 44 à Planguenoual,
- Décision Administration générale et juridique n°2025-016 relative à une convention d'occupation temporaire pour pâturage de chevaux ZAC du Liffré,

- Décision Administration générale et juridique n°2025-017 relative à l'occupation d'un terrain à Béliard (Morieux), pour l'implantation d'un parking temporaire ouvert au public,
- **Préparation, passation, exécution et règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget :**
 - Commande Publique n°2025-018, portant sur la constitution d'un groupement de commandes avec Lamballe Terre & Mer pour la consultation d'un accord-cadre relatif à la fourniture et à la livraison de fioul et de gasoil non routier,
 - Commande Publique n°2025-019, portant sur la signature du marché n°25DT016, relatif à l'accord-cadre de travaux de voirie urbaine,
 - Commande Publique n°2025-020, portant sur la signature des marchés n°25AM017 et n°25AM018, relatifs à des travaux d'aménagement du bourg de Meslin – Lots n°1 et n°2,
 - Commande Publique n°2025-021, portant sur la signature du marché n°25GP019, relatif à l'accord-cadre de fournitures de décors lumineux pour les illuminations de fin d'année,
 - Commande Publique n°2025-023, portant sur la signature des marchés n°25DT020 à n°25DT029, relatif à des travaux de rénovation énergétique à la mairie annexe de Meslin avec intégration de la bibliothèque – Lots n°1 à 11,
 - Commande Publique n°2025-025, portant sur la signature des marchés n°25DT030 à n°25DT042, relatifs à des travaux de réhabilitation et d'extension à l'école de La Poterie – Lots n°1 à 13,
 - Commande Publique n°2025-026, portant sur la signature des marchés n°25DT044 et n°25DT045, relatif à des travaux d'aménagement des abords de la RD786 – Traversée de Planguenoual (Lamballe-Armor) – Lots n°1 et n°2,
- **Demande à tout organisme financeur, pour tout projet d'investissement et de fonctionnement, l'attribution de subventions :**
 - Urbanisme n°2025-014, sollicitant une aide du Fonds vert au titre de l'Aide aux maires bâtisseurs,
 - Action Éducative n°2025-022, sollicitant une subvention auprès de la Région académique de Bretagne pour le projet de déploiement d'un Espace Numérique de Travail (ENT) pour les élèves des écoles publiques de Lamballe-Armor,
- **Dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux :**
 - Aménagement n°2025-024, portant sur le dépôt d'une demande de Permis d'Aménager et portant sur le dépôt d'une demande d'examen au Cas par Cas relatives au projet de stationnements au synthétique de Planguenoual,

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le 06 OCT. 2025

Philippe HERCOUËT

Maire de Lamballe-Armor



Handwritten signature in blue ink.

Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le 06 OCT. 2025

De la publication le 06 OCT. 2025

Handwritten signature in blue ink.
Pour le Maire,
Par délégation,

Jérôme DENIS
Directeur Général des Services